



Mairie Annexe de VARESSIA
39270 LA CHAILLEUSE
Tel : 06.43.58.46.96
varessia @lachailleuse.fr

Règlement location salle de VARESSIA 39270 LA CHAILLEUSE

INTERDICTION D'ACCROCHER OU DE SUSPENDRE DES DECORATIONS OU AUTRES OBJETS AU PLAFOND.

A l'issue de l'utilisation de la salle lors de la location.

Tâches à charge du locataire :

Vaisselle :

La vaisselle devra être nettoyée et essuyée soigneusement.

A l'issu du comptage, la vaisselle manquante sera facturée selon barème.

Nettoyage :

Les tables devront être nettoyées et la salle devra être balayée avant la restitution.

Pour la partie office :

- Électroménagers nettoyés,
- Plan de travail (bar) nettoyé,
- Évier nettoyé.

Attention laisser le réfrigérateur branché.

Avant de quitter les lieux, les poubelles devront être vidées et nettoyées.

Nettoyage à charge de la commune :

Le nettoyage effectué par l'employée communale comprend : le brossage et lavage de l'ensemble des sols, la désinfection des sanitaires, le nettoyage des vitres et le brossage du tapis d'entrée.

Nuisances liées au logement communal à l'étage :

Les utilisateurs de la salle de convivialité de Varessia sont tenus de respecter les règles de bon voisinage et d'éviter toutes nuisances sonores après 22h qui incommoderaient les locataires résidant à l'étage au-dessus de la salle. Le passage pour accéder au garage des locataires du logement doit rester libre d'accès.

Le représentant de la commune

Le locataire